



Procès-verbal du 18 février 2020

Compte rendu

Le **dix-huit février deux mil vingt**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS-CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 11 février 2020, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :		Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints : Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Maryline PERRIN et Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- en exercice :	16	
- présents :	14	Excusée : Stéphanie MICHEL,
- votants :	14	Absente : Elodie BERRAUD
- pouvoirs :	0	Arrivée tardive à 20h15 : Cécile TALON
Quorum :	9	

Secrétaire : Marie-Christine CALLSEN Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 9 décembre 2019 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions

- du bureau municipal n°18 du 17 décembre 2019 : sans observations ;
- du conseil communautaire du 19 décembre 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n°1 du 13 janvier 2020 : sans observations ;
- du bureau municipal n°2 du 27 janvier 2020 : sans observations ;
- du conseil communautaire du 23 janvier 2020 : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 dans le cadre des décisions :

- de non préemption des propriétés bâties au 116, chemin du Belvédère ;
- dans le cadre du droit d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour la cession de la balayeuse.

Achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune : fixation du montant par élève

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal fixe à 66 € par élève inscrit dans les deux écoles de la commune l'allocation pour l'achat de fournitures scolaires, soit 9 174 € pour les 139 élèves de l'école publique et 5 808 € pour les 88 élèves de l'école privée Notre-Dame des Vignes.

Vote des subventions de fonctionnement 2020

Rapporteur : Jean Victor THEVENET, Marie Christine CALLSEN et Fernand DARGAUD

Le Conseil municipal à l'unanimité octroie les subventions suivantes comme indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise le versement de 30 € pour tous les jeunes de St Nizier sous Charlieu scolarisés dans des établissements professionnels, agricoles ou familiales pour toute demande en cours d'année.

BENEFICIAIRES	MONTANTS	OBSERVATIONS
Ecoles de la commune – pour projets ciblés concernant les élèves domiciliés à St Nizier (30 € par élève)		
Ecole publique	2 910,00 €	97 élèves
Ecole privée	1 470,00 €	49 élèves
Autres organismes		
Classes en 9	300,00 €	
Société de chasse	200,00 €	
FNACA	150,00 €	
Avenir musical	160,00 €	
MJC BRIENNON - Club ados	200,00 €	
Le souvenir français	100,00 €	
Clubs sportifs locaux		
FCSN	1 000,00 €	
FCLS	500,00 €	
Judo	350,00 €	
Basket	2 000,00 €	
Volley	2 000,00 €	
Association fitness	300,00 €	
Tennis Club du Sornin	750,00 €	
Etablissements scolaires accueillant des jeunes originaires de St Nizier (30 €/ jeunes)		
BTP CFA LOIRE	30,00 €	1 élève
RESSINS	90,00 €	3 élèves
MFR CHAROLAIS BRIONNAIS	60,00 €	2 élèves
TOTAUX	12 570,00 €	

Participation aux travaux de rénovation du terrain de tennis de Pouilly sous Charlieu : signature d'une convention

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention entre la commune de POUILLY SOUS CHARLIEU et la commune de CHARLIEU dans le cadre de la participation de la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU aux travaux de rénovation du terrain de tennis de POUILLY SOUS CHARLIEU.

Subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2020 : approbation de la convention de financement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal a décidé de reporter la décision au vu de la modification des calculs d'attribution des subventions suite au décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités d'attribution des ressources aux établissements d'enseignement scolaire privés sous contrat.

Subvention au CCAS

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité alloue une subvention d'un montant maximum de 4000 € au Centre communal d'action sociale pour le repas des aînés.

Budget Assainissement : vote du compte administratif 2019

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votants vote le compte administratif 2019 du service Assainissement qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	117 403,45 €	68 588,64 €
Dépenses de l'exercice	110 983,16 €	52 458,05 €
Résultat de l'exercice	6 420,29 €	16 130,59 €
Résultats antérieurs reportés	7 803,92 €	91 041,21 €
Résultat de clôture	14 224,21 €	107 171,80 €
Résultat global de l'exercice	121 396,01 €	
RESTE A REALISER		
Dépenses		-97 171,80 €
Recettes		0,00 €
Différences		-97 171,80 €
résultat	24 224,21 €	

Budget du service Assainissement 2019 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2019 image du compte administratif établi par la trésorerie.

Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget assainissement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants affecte les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	14 224.21 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0 €
R002 -Report en fonctionnement	14 224.21 €

Budget communal : vote du compte administratif 2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votants vote le compte administratif 2019 du budget communal qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	1 292 136,16 €	609 645,96 €
Dépenses de l'exercice	1 073 977,30 €	579 370,16 €
Résultat de l'exercice	218 158,86 €	30 275,80 €
Résultats antérieurs reportés	450 512,60 €	-300 627,81 €
Résultat de clôture	668 671,46 €	-270 352,01 €
Résultat global de l'exercice	398 319,45 €	
RESTE A REALISER		
Dépenses		-180 609,85 €
Recettes		30 451,00 €
Différences		-150 158,85 €
résultat	248 160,60	

Budget général 2019 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2019. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire

Affectation du résultat de l'exercice 2019 au budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	668 671,46 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	420 510,86 €
R002 -Report en fonctionnement	248 160,60 €

Modification du tableau des effectifs - création et suppression d'emploi

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique intercommunal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs pour permettre la suppression de l'emploi adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi d'adjoint technique.

Questions diverses

Elections :

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET

Il a été demandé de commencer à constituer le bureau de vote pour les tours de garde pour les élections municipales du 15 mars 2020.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 18 février 2020.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine CALLSEN



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

